

Conférence des Etats parties sur la convention de l'action contre les Mines

Le Tchad porte encore les stigmates des conflits successifs des années 60 à 80, la présence récente de la secte Islamiste Boko Haram dans le Lac-Tchad, les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés constituent toujours une menace.

En accord avec ses engagements nationaux et internationaux, le Tchad met en œuvre les activités d'assistance aux victimes par le biais des acteurs au développement.

Ces activités sont coordonnées par le Haut Commissariat National au Déminage à travers sa Direction de la Planification, du Suivi des Projets et d'Assistance aux victimes, en collaboration avec, principalement, Humanité et Inclusion, le Secours Catholique pour le Développement (SECADEV) et également avec les principaux partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'avec la pleine participation des survivants de Mines et autres personnes en situation de handicap.

Malgré les difficultés liées au secteur de l'Assistance aux Victimes, le Tchad poursuit ses efforts notamment à travers l'adoption de son Plan d'Action (PANAV) révisé en 2018 qui devra permettre la mise en application des droits des uivants :

- Santé
- Education et formation
- Insertion socio-économique
- Culture, sports, loisirs et communications
- Transport, habitat et sécurité.

Le Ministère de la Femme et de la Protection de la Petite enfance a vulgarisé cette année l'arrêté **No.377/MEN/DG/95** sur l'exonération des frais d'inscription pour les élèves et étudiants handicapés et les enfants des personnes handicapés.

Selon le Secrétaire Général de la Présidence de la République, 170 dossiers des personnes en situation de Handicap sont en attente d'intégration à la fonction publique. Ces dossiers seront intégralement pris en compte cette année.

Malgré ces mesures encourageantes prises par le gouvernement tchadien, Etat Parti de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, il se produit encore des accidents (huit accidents, six victimes, hommes), dans certaines zones notamment dans le nord et l'est du pays

En termes de réadaptation fonctionnelle, il n'y a pas de structure dans les zones les plus touchées du nord et du nord-est. De plus, il est très difficile de transporter les survivants de ces régions vers les centres de réadaptation qui sont très éloignés.

En effet, il n'en existe que 2, le premier à N'Djamena et le second à Moundou dans le Logone Occidental. Seul le Centre d'Appareillage et de Réadaptation de Kabalaye à N'Djamena, bénéficie d'un soutien à travers le projet PRODECO qui prend fin en septembre 2021

La plupart des patients qui arrivent dans ces deux centres sont des victimes d'accidents déjà anciens, qui nécessitent une assistance médicale à long terme et doivent pouvoir remplacer leurs membres artificiels tous les deux ou trois ans.

Malgré les avancées de l'Etat tchadien et les efforts de ses partenaires, les personnes en situation de handicap restent vulnérables économiquement et socialement. En effet, bien que les personnes handicapées aient été représentées sans distinction de genre, le fait, d'être femme ou homme, fille ou garçon, n'est pas sans effets sur l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, aux sphères de prise de décisions ou encore à l'aide humanitaire.

Plus que jamais, le Tchad réitère ses remerciements à l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers et appelle à nouveau à votre soutien.

Je vous remercie de votre attention